



Certif. CE est nécessaire pour vendre des jouets d'animaux ?

Par yan123

Bonjour,

En effet j'ai un fournisseur en Chine qui vend des jouets naturelles et sans danger pour les animaux mais sans certification CE.

J'ai lu à plusieurs reprises sur les sites qu'une CE n'est pas nécessaire lorsqu'il s'agit de vendre des jouets sans danger pour les animaux domestiques.

Mais pour en être sûr je voulais me renseigné auprès de vous.

Est ce q'une certification CE est nécessaire pour vendre des jouets d'animaux domestiques ?

Merci d'avance et bonne journée à vous.

Par AGeorges

Bonjour Yan,

Il me semble que vous prenez le problème à l'envers.

La certification CE permet de déterminer que les jouets sont sans danger. Vous ne pouvez donc pas vous en passer. Mais disons qu'elle peut prendre des aspects divers.

Affirmer que les jouets sont sans danger sans aucune preuve n'a aucun sens. Avez-vous déjà vu le type de tests que l'on fait subir à des jouets avant de déterminer qu'ils sont sans danger ?

En plus, c'est quoi des "jouets Naturelles" (sans parler de l'orthographe).

Des jouets fabriqués avec des produits naturels comme des herbes empoisonnées, des champignons vénéneux, des épines de cyprès ?

Renseignez vous sur la DGSP ou REACH.

Il peut aussi exister des tests spécifiques sur la présence de certaines substances. Et il serait de votre responsabilité d'importateur de faire passer les tests à un laboratoire spécialisé.